

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'oise

COMMUNE DE Froissy

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure  
d'autorisation « eau » ICPE

relatif à : La demande d'exploitation du  
Parc éolien de l'Européenne déposé  
par la société Total Energies Renouvelables  
France



# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

## Enquête relative à :

projet de la société TotalEnergies Renouvelables France dénommé  
" Parc éolien de l'Européenne " regroupant huit aérogénérateurs  
et deux postes de livraison sur le territoire des communes de  
Troissy et Nainmont dans l'Oise (60)  
30 communes concernées par le projet (rayon : 6 km) -

En exécution de l'arrêté du 20 janvier 2023

de Monsieur le préfet de Madame la préfète de l'Oise

je, soussigné(e), M D. Bemeaux

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant \_\_\_\_\_ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

33 jours, du 16 février 2023 au 20 mars 2023

les jeudi 16 février 2023 de 16h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à ~~Troissy~~

vendredi 17 février 2023 de 16h00 à 19h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

samedi 18 mars 2023 de 09h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

lundi 20 mars 2023 de 16h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les observations du public.

A Troissy, signature

le 16 février 2023

## Première journée :

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées



Ouverture de permanence le jeudi 16 février 2023 à 14h00

Reçu en Mairie un courrier 1 page recto de la région des Hauts de France.

Annexé au présent registre sous le n° 01

01 Visite de Madame Justine ROUZT à 14h30  
demeurant à Froissy

Mme ROUZT prend connaissance du dossier sans déposer d'observations particulières.

Plo Signé.

02 Visite de Monsieur Thierry DESSESQUELLES à 14h45  
demeurant à Compiègne.

M. Desesquelles prend connaissance du dossier sans déposer d'observations particulières.

Plo Signé.

03 Visite de Madame Pauline HUA à 16h00  
demeurant à Froissy

Mme HUA manque son avis défavorable au projet en raison des nuisances visuelles, acoustiques et environnementales. Le territoire est saturé par les parcs éoliens.

Plo Signé



⑥ Visite de Madame Stéphanie LAMPENOIS  
demeurant à Froissy

16h50

Mme Lampenois fait part de son avis défavorable au projet. Elle dénonce l'impact et les nuisances des parcs éoliens implantés sur le territoire et s'interroge sur la réalité et l'efficacité de ces installations en termes de production d'énergie.

Plo Signé.

Fin de permanence ce jour à 17h15

Le commissaire enquêteur.



Ouverture de permanence le vendredi 24 février 2023 à 16h00.

01) Visite de Monsieur Gérard LECHENOT à 16h00  
demeurant à Petit Froissy

M. Lechenot émet différentes remarques marquant son avis défavorable au projet.

Il remettra un document détaillé en rapport  
P/O Sign.

02) Visite de Monsieur Christophe LIENARD à 16h15  
demeurant à Froissy.

M. Lienard émet différentes remarques justifiant son avis défavorable au projet.

Il remettra un document détaillé en rapport  
P/O Sign.

03) Visite de Madame Claude PARIS à 16h45  
demeurant à Froissy

Mme PARIS marque son avis défavorable au projet.  
Le projet ajoutera des nuisances supplémentaires à celles déjà subies actuellement (30 échiers en vue depuis sa résidence principale - le usage très gênant).

P/O Sign.



04) Visite de Madame Josiane BAECKELANDT à 17h00  
demeurant à Froissy.

Mme Baeckelandt prend connaissance de différents aspects du projet.

Elle me remettra un document en rapport détaillant ses observations.

Plo Sign.

05) Visite de Madame Béatrice GEUDELIN à 17h45  
demeurant à Abbeville St Lucien.

Mme Geudelin prend connaissance de différents aspects du projet.

Elle me remettra un document en rapport détaillant ses observations.

Plo Sign.

06) Visite de Monsieur Gaël GUESDON à 17h15  
demeurant à Froissy.

M Guesdon se présente en qualité de président de la société de chasse de la commune.

Il marque à ce titre son avis défavorable au projet en raison des nuisances qui ne manqueront pas de perturber la faune et la flore comme l'environnement du territoire concerné.

Plo Sign.



①7 Visite de Madame Isabelle DUBOIS  
demeurant à Froissy.

à 18h45

Mme Dubois fait part de son avis défavorable au projet.  
Elle déclare subir déjà suffisamment les nuisances  
des parcs implantés, au niveau visuel et sonore.  
Le voisinage est salué et ne peut plus accepter ce  
genre d'installation.

Pls Sign.

Fin de permanence ce jour à 19h15.

Le commissaire enquêteur



Ouverture de permanence le samedi 18 mars 2023 à 09h30

51) Visite de Stanislas Jérôme LAMOUR à 09h.  
demeurant à Froissy.

1. Lamour marque son avis défavorable au projet.

L'implantation du parc est trop proche de sa résidence.

Il craint le renforcement des nuisances visuelles déjà bien présentes, surtout le balisage nocturne, et des nuisances sonores inévitable en regard à l'orientation générale du vent sur ce secteur.

Il dénonce également la perte de valeur de son patrimoine.

Il remet en question l'efficacité de l'implantation de la baie prévue qui ne fera que générer des coûts d'entretien supplémentaires pour le commun.

M. Signe.

Reçu en mairie en copie dactylographiée 1 page recto  
de M. et Mme Gérard LÉCHENOT - Froissy.  
annexé sous le numéro 02

Reçu en mairie délibération de la commune de LE CROIX  
annexé sous le numéro 03

Reçu en mairie délibération de la commune de VIEFVILLERS  
annexé sous le numéro 04



02) Visite du Monsieur Michel VANDEVER à 09h30  
demeurant à Froissy.

M. Vandever marque son avis défavorable au projet.  
Il n'est pas contre l'énergie éolienne mais dénonce  
les trop nombreuses implantations et leurs nuisances visuelles  
sonnes qu'il déclare subir depuis sa résidence principale  
presque toutes les nuits.  
Pp Sign.

03) Visite de Alain LIENARD à 10h00  
demeurant à FROISSY

M. Lienard marque son avis défavorable au projet.  
Il dénonce les nuisances visuelles, subissant la nuit  
plus de 30 balisages depuis sa résidence principale.  
Il craint la dévalorisation de son patrimoine.  
Il relève les dangers pour l'avifaune (exemple le parc  
de Francueil stoppé pour cette raison).  
Pp Sign.

04) Visite de M. ~~et Mme~~ Monsieur Jean-Claude LECAILLON à 10h00  
et Madame Patricia RIBERT  
demeurant à Froissy.

M. et Mme marquent leur avis défavorable au projet.  
Ils dénoncent les nuisances visuelles qu'ils subissent  
déjà depuis leurs domiciles respectifs.  
De même pour les nuisances sonores.  
Ils relèvent les dangers pour les oiseaux migrateurs.



Ils constatent enfin l'absence de compensations financières sur les tarifs de leur factures d'électricité.

Plo Sign.

(05) Visite de Monsieur Pierre DUGROS PREZ à l'ho 50  
demenant à S<sup>r</sup>e EUSOYE

M. Dugrosprez se présente en qualité de maire de la commune de S<sup>r</sup>e EUSOYE.

M. Dugrosprez marque un avis défavorable au projet - Trop d'implantations, de nuisances sonores, visuelles déjà subies par les résidents du territoire auxquelles viendraient s'ajouter celles générées par le parc.

Plo Sign.

(06) Visite de Madame Jociane FILLIAT à l'ho 00  
demenant à Froissy  
Visite de Madame Martine LE TOUËL  
demenant à Froissy.

Elles marquent leur avis défavorable au projet - elles dénoncent le trop grand nombre d'implantations, les nuisances sonores et visuelles déjà subies.

Plo Sign.



(07) Visite de Madame Sophie GIBERT à 11h30  
demeurant à Froissy.

Mme Gibert émet un avis défavorable au projet.  
Elle dénonce les nuisances visuelles et sonores déjà  
subies par les implantations en place.

Elle craint également des conséquences sur la santé.  
Elle relève les dangers pour les oiseaux et les chiroptères.

Ple sign.

(08) Visite de M. et Mme Claude Paris à 11h45  
demeurant à Froissy.

M. et Mme Paris me remettent un courrier dactylographié  
manquant leur avis défavorable au projet.

Ple sign. --

(09) Visite de Madame Dominique LÉTOUËL à 11h50  
demeurant à Froissy.

Mme Le mouel marque son avis défavorable au projet.  
Trop d'implantations et de nuisances déjà subies.  
Aucune compensation en rapport.

Ple sign.



(12) Visite de Monsieur François MORVAN à 11h55  
demeurant à Froissy.

M. Morvan marque son avis défavorable au projet.

Il dénonce l'absence de consultation <sup>référé</sup> des populations  
impactées, l'absence de compensation financière par  
des tarifs réduits sur les factures d'électricité,

Plo Signé.

(13) Visite de Madame Marcelle STAZURIER à 12h00  
demeurant de Neuville St-Pierre

Mme Stazurier marque son avis défavorable au projet  
trop d'implantations existant et trop de risques  
sanitaires sur les animaux comme sur les humains.

Plo Signé.

Fin de permanence ce jour à 12h10

de la commission enquêteur.



Ouverture de permanence le Lundi 20 mars 2023 à 14h00

① Visite de Monsieur Philippe GARDIN à 14h00  
demeurant à Froissy

M. Gardin marque son avis défavorable au projet.  
Il dénonce le trop grand nombre de machines installées,  
la trop grande proximité aux habitations, les nuisances  
visuelles, sonores, la dévaluation de la valeur des  
terrains et des pâturages, les risques sanitaires.  
Impossibilité pour les communes de s'étendre.

P/b Sign.

② Visite de Madame Stahilde CASUS à 14h10  
demeurant à Froissy.

Mme Casus intervient en son nom et au nom de son époux.  
Elle marque leur avis défavorable au projet.  
Elle dénonce les nuisances visuelles qu'elle subit déjà  
depuis sa chambre (une dizaine).  
Les nouvelles installations vont encadrer sa résidence  
principale.

Elle craint également les risques pour sa santé  
et celle de ses enfants.

P/b Sign.



(63) Visite de M. David et M. Louisie VERRÉS à 14h30  
démarrant à Froissy.

M. et Mme Verres marquent leur avis défavorable au projet.  
Ils dénoncent la saturation du territoire et la proximité  
des machines aux habitations.

Ils constatent les nuisances visuelles et surtout en  
nocturne.

Il faut préserver les paysages sans les dénaturer.

Pls Sign.

(64) Visite de Madame Béatrice GEUDÉLIN à 14h45  
démarrant à Albeville St-Lucien.

Mme Geudélin me remet un document manuscrit 2 pages  
recto-verso marquant son avis défavorable.

Annexé au registre sous le n°

Pls Sign

(65) Visite de Madame Catherine STORÉL à 14h55  
démarrant à Froissy

Mme Storel marque son avis défavorable au projet.

Trop de machines installées beaucoup trop près des habitations.

Trop forte pollution visuelle en nocturne.

Grand risque de pollution sonore.

Mme Storel craint pour sa santé, présentant déjà  
des pathologies réactives au à la proximité des éoliennes  
et aux émissions de vibrations et d'ondes.

Pls Sign

DB



(06) Visite de Madame Chloé RAIMBOURG à 15h10  
demeurant à Froissy.

Mme Raimbourg marque son avis défavorable au projet.  
La future implantation sera beaucoup trop proche  
de sa résidence principale générant les nuisances  
sonores et visuelles imputées au fonctionnement des  
machines.

Elle craint également pour sa santé et celle de  
ses enfants.

Elle craint une dépréciation de la valeur immobilière  
de sa propriété.

Pb sign.

(07) Mme Raimbourg marque un avis défavorable  
au nom de son époux Jérôme pour les  
mêmes raisons évoquées au point 06.  
Pb sign.

(08) Visite de Madame Isabelle DAVID à 15h25  
demeurant à Froissy.

Mme David marque son avis défavorable au projet.  
Elle craint les nuisances de la future implantation  
sur son cadre de vie.

La proximité des machines va générer des impacts  
visuels et surtout sonores.

Elle relève aussi les dangers sur la faune  
et l'avifaune et ainsi que les risques pour la santé.

Pb sign.



(9) Mme David marque un avis défavorable  
au nom de son compagnon M. Denis FOUCHET  
pour les mêmes raisons évoquées au point 08 -  
Pls Sign -

(10) Visite de Madame Nelly VERSTEULEN à 15h30  
demeurant à Froissy

Mme VERSTEULEN marque son avis défavorable au projet.  
Elle dénonce la proximité de la future implantation  
dont elle va subir les nuisances visuelles et surtout sonores.  
Elle craint la dévalorisation de son patrimoine immobilier.  
Pls Sign

(11) Visite de Madame Nathalie LEURENT à 16h00

Mme Leurent intervient pour l'association Ecolienne 60  
en rapport avec la contribution adressée par conseil -  
Pls Sign.

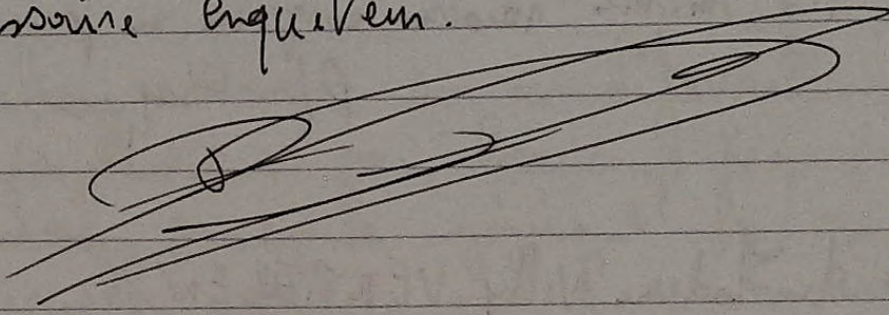
(12) Visite de Madame Martine BOUCHER à 16h20  
demeurant à Froissy

Mme Boucher marque son avis défavorable au projet.  
Elle dénonce la proximité de la future implantation avec les  
nuisances visuelles et sonores qui en découlent.  
Elle craint également pour la valeur immobilière de son patrimoine,  
les risques pour sa santé comme son le femme et d'exi femme.  
Pls Sign.



Fin de permanence ce jour à 17h00

de commissaire enquêteur.





Le Lundi 20 mars 2023 à 17 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M D. BERNEAUX, commissaire enquêteur.

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,

du 16 février 2023 au 20 mars 2023

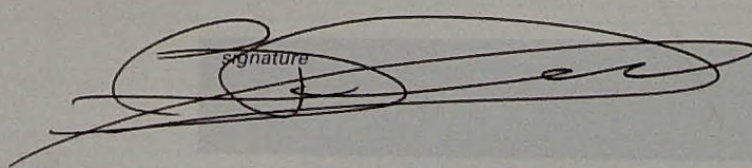
de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par 36 personnes (pages n° 02 à 16).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 02/02/2023 de M. Régis Hank de France.
2. - Lettre en date du 28/02/2023 de M. et Mme Gérard LECHENOY - Froissy
3. - Lettre en date du 03/03/2023 de M. commune de LE CROIX
4. - Lettre en date du 02/03/2023 de M. commune de VIEFVILLERS
5. - Lettre en date du 17/03/2023 de M. St. et Mme PARIS - Froissy
6. Lettre en date du 18/03/2023 de Mme BAECKELANDT - Froissy
7. " " " du 06/03/2023 de Commune de Froissy
8. " " " du 2/03/2023 de Mme GEUDELIN Alberille St Lucien
9. " " " du 12/03/2023 de St. et Mme DE SAINT RIQUIER - Froissy
10. " " " du - de St. DESTAREST - Froissy

signature 



Le présent registre ainsi que les 10 pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 21 avril 2023

à M. Préfecture de l'Aise.

*Voir mentions de clôture en page 17.*

**Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexées au présent registre**





Annexe 01

DB

Région  
**Hauts-de-France**

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

**Monsieur Didier BERNEAUX**  
Commissaire enquêteur  
Mairie  
1, Rue de Provinlieu  
60480 FROISSY

Lille, le **02 FEV. 2023**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6 % du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28 % de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Forte de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Noirémont et de Froissy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bin à vous,*

**Xavier BERTRAND**



Annexe 02

DB

Mr et Mme Gérard LECHENOT

Froissy le 28/02/2023

Petit Froissy

60480 FROISSY.

A l'attention de Mr Didier BERNEAUX commissaire enquêteur.

Suite à la consultation du projet éolien sur le territoire de Froissy, j'ai constaté que des éoliennes étaient très proches des habitations de Froissy et du Petit Froissy (650 et 700m). Je suis très inquiet par cette proximité qui va provoquer une pollution visuelle, voir sonore et donc un trouble du voisinage.

L'implantation de l'éolienne (E1) proche du bois de Puits la Vallée ne sera pas sans conséquences sur la faune !

A cause de la proximité de ce parc éolien de Froissy et Petit Froissy une perte de valeur des biens immobiliers est à craindre.

Dans un contexte régional déjà très chargé par le nombre d'éoliennes, je ne suis pas favorable pour ce projet éolien sur Froissy.

Merci de prendre en compte notre avis

Bien cordialement

G.LECHENOT



Annexe 03

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 06/03/2023

ID : 060-216001818-20230303-012023-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE CROCQ

03

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents En exercice qui ont pris  
au Conseil part à la  
Municipal Délibération

Séance du vendredi 03 Mars 2023

11 08 08

Date de la convocation  
22 /02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois mars, à vingt heures,  
les membres du Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la  
loi dans le lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de M.  
GREVIN Jean-Pierre, Maire.

Date d'affichage : 22/02/2023

Présents : Messieurs GREVIN, DECAUX, DIMPRE, GERME, RAOUL  
Mesdames BAUMER, GODEBERT, NOGUEIRA

Absents(e) excusés(e) : /

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mme GODEBERT Lucie

**OBJET** : Avis « Projet éolien de l'Européenne » communes de Froissy et Noirémont -Délibération  
N° 01/2023

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande d'exploitation du  
parc éolien de l'Européenne déposée par la société TOTALENERGIES RENOUVELABLES  
FRANCE, prévoyant la construction et l'exploitation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs  
et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Froissy et Noirémont.

Vu le nombre croissant dans le département et autour de la commune de Le Crocq de ce type  
d'installations et l'état de saturation engendré,

Considérant l'impact négatif environnemental engendrant un véritable saccage visuel,

Après délibération et vote à 07 voix contre ,00 voix Pour et 01 voix Abstention,

Le conseil donne un avis **DEFAVORABLE** sur ce projet.

Et ont signé les Membres présents  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Le Maire,

J-P GRÉVIN  
Maire





Annex - 04

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 060-216006643-20230302-CA2022-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIEFVILLERS

SLOW

DS

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui a pris part à la Délibération
11	09	08

Séance du jeudi 02 Mars 2023

Date de la convocation :  
21/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi deux mars à dix-neuf heures,  
les membres du Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans  
le cadre habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur André  
LIPPENS, Maire.

Date d'affichage :  
21/02/2023

Présents : Messieurs DUMAS, LEROUX, LIPPENS, LUROIS, DEFASQUELLE, EMARD, POTEL, Mme  
DITTE.

Absents(e) excusés(e) : M. POMMARD

Procuration : M. POMMARD a donné procuration à M. EMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Emile LEROUX.

**Objet : Avis Enquête publique environnementale : projet parc éolien de l'Européenne communes  
de Froissy et Noirémont- Délibération n°02/2023**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant le projet déposé par la société  
TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE en vue de La construction d'un Parc éolien sur  
le territoire des communes de Froissy et Noirémont constitué de 08 aérogénérateurs et deux  
postes de livraison,

Considérant le nombre croissant dans un périmètre restreint autour de la commune de  
Viefvillers de ce type d'installations,  
Considérant l'impact négatif environnemental et visuel engendré localement,  
Considérant le risque de dépréciation du patrimoine local,  
Considérant les interrogations du Conseil municipal sur la localisation systématique des  
implantations sur une zone géographique restreinte,

Après délibérations, Le conseil donne un avis défavorable sur ce projet.

Voté : à 03 voix pour  
à 04 voix contre ( dont 1 vote par procuration)  
à 02 abstention(s)

Et ont signé les Membres présents  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Le Maire,  
André LIPPENS





M. et Mme Antoine et Claude PARIS  
2 rue du Moustier  
60480 FROISSY

Annexe 05

DB

Froissy, le 17 mars 2023

OBJET : Opposition au Projet du «Parc éolien  
de L'Européenne» sur les communes  
de FROISSY et NOIREMONT

Enquête publique du 16 février au 20 mars 2023

**Monsieur Didier BERNEAUX**  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de FROISSY  
60480 FROISSY

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous venons, par la présente, vous signifier notre opposition au projet de construction de 8 éoliennes de 140 mètres de haut (4 sur la commune de Froissy et 4 sur la commune de Noirémont).

Cette implantation, se situerait trop proche des habitations (675 m) et engendrerait beaucoup de problèmes, tels que :

- nuisances visuelles et sonores, ondes nuisibles à notre santé ;
- impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail ;
- dépréciation immobilière d'au moins 20 %, causée par l'altération de la vie quotidienne (Qui aurait envie de venir s'installer près d'éoliennes?) ;
- perturbation sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables ;
- forte pollution lumineuse : actuellement 30 lumières rouges visibles de notre habitation, la nuit.

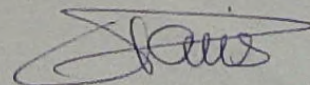
Nous subissons un impact visuel direct et un véritable encerclement. Dans un rayon de 20 kms : 134 éoliennes construites, 53 autorisées et 31 en projet. Le seuil d'alerte est dépassé !

En matière d'éolien, les objectifs sont d'ores et déjà largement dépassés dans le département de l'OISE et les HAUTS-DE-FRANCE concentrent, actuellement, un quart des éoliennes en production.

De plus, concernant ce projet éolien, les conseillers municipaux de FROISSY (14 en exercice), au cours de leur séance du 6 mars 2023, ont voté par 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Vous remerciant de bien vouloir joindre ce courrier au dossier de l'enquête publique organisée,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos respectueuses salutations.



A. et C. PARIS



18 mars 2023

Enquête publique Parc éolien de l'Européenne

à l'attention du commissaire-enquêteur

Après m'être informée sur le projet "Parc éolien de l'Européenne" dans le cadre de l'enquête publique, voici mes observations sur la forme :

- il est remarqué : l'absence de communication sur ce projet ; aucun échange avec la population n'est intervenu,
- le manque voire

- le manque de rencontre avec les riverains les plus impactés, le manque de consultations associées et personnelles (sauf une négociation avec un propriétaire privé octroyant un verger, ou quasi une telle différence ?),
- le manque de transparence sur les propositions de parcelles et les retombées de fermage,
- le manque de

compensations vers et dans <sup>les</sup> villages, vers la population qui accumule des contraintes telles que visuelles (pas un horizon est libre de mat d'éoliens) telles que environnementales (moins de flore et faune) telles que santé ; avec une telle densité il n'y a pas de certitude sur les "non-effets"

sur le fond : il est ajouté à la remarque ci-dessus sur la santé : une étude sur les effets devrait être commandée en prenant en compte la densité de CE territoire ; il y a eu en 15 ans beaucoup d'implantations avec une proximité exagérée



Le citoyen est conscient qu'il  
faudrait trouver des alternatives à la production d'énergies  
mais sur CE territoire la participation est déjà exemplaire  
N'y a-t-il pas d'autres alternatives à développer ?

Pour accepter tel développement  
de ce parc, il faut qu'un bénéfice soit bien concilié  
dans et pour les (s)ri (s)jets.

Pour accepter il faut plus  
de transparence !

Le 18 mars 2023

Yves Le Gal



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

**NOMBRE DE MEMBRES**

en exercice : 14  
présents : 14  
suffrages exprimés : 14  
pour : 13  
contre : 0

Date de la Convocation

02/03/2023

Date d'affichage

02/03/2023

Objet  
de la Délibération :

**PROJET EOLIEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 060-216002634-20230306-20230304B-DE

L'an deux mille vingt-trois, 6 mars à 19H00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame PARIS Claude a été élue secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 3 Février 2023 a été lu et approuvé. Le registre des délibérations est signé.

**DELIBERATION N°2023/03/04**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'ouverture d'une enquête publique environnementale sur le projet déposé par la Société TOTAL ENERGIES RENEUVELABLES France pour la réalisation du Parc Eolien de l'Européenne, implanté sur notre commune et celle de NOIREMONT.

Celle-ci porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 8 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison (FROISSY : 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison).

Il invite ses Collègues à prendre connaissance des différentes pièces du dossier.

Le Conseil Municipal, CONSIDERANT :

Que le nouveau projet n'est pas identique à celui présenté lors de la réunion de Conseil Municipal du 08 février 2018, approuvé par les 8 Conseillers municipaux présents, à savoir :

- 1 éolienne a été déplacée et se rapproche fortement du Hameau du Petit-Froissy,
- 2 éoliennes étaient prévues à une distance d'au moins 800 mètres et sont maintenant prévues à une distance de 675 mètres

Que ces installations sont prévues dans une zone de vents dominants, favorisant les nuisances sonores

Dans ce contexte, le Conseil Municipal s'inquiète :

- des nuisances sonores et visuelles que pourront générer ces futures éoliennes,
- de la dépréciation immobilière des biens impactés par ces éoliennes

Après en avoir délibéré, par 13 voix Contre et 1 Abstention (M. DE LATTIN Maxime) et sensible au bien être des Habitants de la Commune

DONNE un avis défavorable à cette implantation sur notre territoire.

**ET DECIDE d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le Numéro 2023/03/04**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Et ont signé au Registre les Membres présents



Pour extrait conforme au Registre

Le Maire

Monsieur FEIGUEUX Mikaël

Annexe 07



Mme Béatrice GEUDELIN  
35, rue de Beauvais  
60480 - Abbeville-St-Lucien

Froissy, le 20 mars 2023

Objet: projet parc éolien de l'européenne - communes de  
Froissy et Noirmont.

Madame le Préfète de l'Oise,

Par arrêté préfectoral, vous avez prescrit une enquête publique environnementale portant sur un projet éolien sur les communes de Froissy et Noirmont.

Je suis propriétaire de terres agricoles sur ces deux communes et c'est avec étonnement que j'ai appris l'existence de ce projet par la publication de l'enquête publique. En effet, aucune communication n'a préalablement été réalisée tant auprès des propriétaires fonciers que de la population.

Je regrette de ne pas avoir été informée d'autant qu'une de mes parcelles jouxte un chemin qui, selon le dossier déposé par TOTAL ENERGIE, va être renforcé. En quoi consiste ce renforcement? Quel est l'impact pour ma parcelle (accès, empiètement, barage, dégradation, occupation durant les travaux, ...)? Je souhaiterais obtenir des éléments d'information sur ce point.

De plus, il s'avère qu'une éolienne va être



implantées non loin de cette même parcelle. Aussi, j'aimerais savoir si une indemnité pour nuisance (ombre, ...) me sera allée, ainsi qu'au fermier, ce principe d'indemnisation ayant été mis en place pour d'autres parcs éoliens.

Par ailleurs, concernant l'implantation des points relais, il semblerait que le raccordement des éoliennes à ces derniers n'ait pas encore été défini (points relais existant, création de nouveaux points relais). Quelle que soit la solution retenue, je m'oppose à :

- l'implantation d'un point relais dans mes parcelles, dans l'éventualité où cette solution serait retenue;

- la création d'une servitude de passage si un éventuel raccordement devait passer dans l'une de mes parcelles.

Ce nouveau projet de parc éolien sort de nul part, tout comme le projet de méthaniseur entre les communes d'Orca et d'Abbeville St. Lucien. Je déplore qu'aucune réflexion globale ne soit menée sur notre territoire communautaire et cantonal.

Je rappelle que plusieurs parcs éoliens envahissent déjà notre territoire et constituent une pollution visuelle, sonore et de nos sols.

Aussi, malgré que les projets en cours d'études soient destinés à produire de l'énergie verte, dans un contexte économique contraint, je vous informe m'opposer



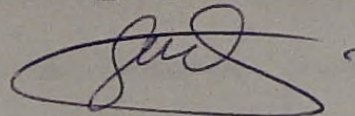
DB

fermement à ce projet de parc éducatif qui ne fait  
qu'apporter des naissances supplémentaires.

De plus, je refuse que mes parcelles, dont une  
est laissée en jachère par le fermier, servent de parcelles  
de stockage le temps des travaux, dans l'éventualité  
où vous donneriez une suite favorable à ce projet.

Je vous remercie de bien vouloir m'apporter des  
précisions/éclaircissements, si vous en disposez, quant  
aux interrogations qui se posent à moi, et de bien  
vouloir intégrer mes observations et mon refus  
dans votre analyse.

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression  
de mes salutations distinguées.

B. Audelini  




Annexe 09

DB

MR ET MME DE SAINT RIQUIER

Le 12/03/2023

42, Rue de BEAUVAIS

60480 FROISSY

MR LE Commissaire enquêteur

Je n'ai jamais été informé de ce projet éolien (l européenne) que je viens de découvrir.

C'est peut-être parce qu'il devient compliqué d'expliquer aux habitants, l'implantation de nouvelles éoliennes, compte tenu du nombre déjà très importants dans notre région, pour ne pas dire une saturation.

Même notre président dans son discours de Belfort du 10/02/2022 (ce n'est pas si vieux) soulignait :

« Personne ne souhaite voir nos paysages remarquables, nos sites classés, abîmés par des grandes toiles blanches. Et personne ne souhaite voir quelque trésor national que ce soit, défiguré. »

**« Nous veillerons à ne pas concentrer les installations dans les mêmes territoires »**

« Il nous faut, construire une planification territoriale du déploiement de l'éolien. Et pour se faire, changer de méthode(...) Concilier notre transition climatique, ... **préservation de nos paysages, du bien-être de nos compatriotes, et de notre patrimoine culturel.** »

**« Aujourd'hui, les HAUTS de France, le grand EST ont beaucoup contribué à cet effort »**

Je rajouterai l'amendement tout récent de Delphine Batho (députée et ex. ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Il prévoit que les autorisations tiennent compte de 3 facteurs :

- Nombre d'éoliennes déjà installé sur le territoire
- De la nécessité d'éviter le tout éolien
- De la prévention de la saturation visuelle des paysages.

De plus, ce projet s'il devait aboutir pourrait nuire à l'obtention du label de pays d'art et d'histoire, porté par notre communauté de commune, qui me paraît bien plus valorisant.

Par ailleurs, il n'est même pas sûr, à lire l'enquête publique, que je puisse bénéficier d'un arbre, pour le peu que je l'ai souhaité...

Compte tenu de l'impact sur celle-ci, je ne m'abaisserai pas à cette dotation, (qui d'ailleurs n'en est pas une, puisque c'est bien moi comme tous les habitants, qui réglons notre taxe CSPE présente sur notre facture d'électricité) qui ressemble plus à de la poudre aux yeux qu'à une véritable réduction de l'impact sur ma maison (**enjeux locaux très élevés sur Froissy**) celui-ci ; INEVITABLE.

En fait, il est possible d'implanter des éoliennes, en veux-tu, en voilà, sans l'avis des riverains, par contre, on se doit d'être éligible (moins d'un kilomètre) pour bénéficier d'un arbre...

HAHURISSANT !!!

Veuillez agréer, monsieur, mes meilleures salutations.



Mr le Commissaire Enquêteur

Le monde bouge. Oui, mais cela doit-il se faire à l'encontre de certaines valeurs et de bon sens. NON.

J'apprends par l'affichage de cette enquête publique ce projet.

De ce que je comprends : à titre non exhaustif et d'avis défavorables d'administrations :

« *Non-respect distance inter-parc incohérence, encerclement village, aggravation, saturation, dépassement sonores, enfermement des habitants, plus aucun espace de respiration et de repos visuel, obturation totale de vue, impact faisceau hertzien, dépassement des seuils acoustiques,...* »

Je lis aussi : « **impact immobilier nul** ». De qui se moque-t-on ? Et ce n'est pas moi qui le dis :

Pourquoi des propriétaires immobiliers sont-ils obligés d'indemniser leurs acheteurs, après la vente,

Pour cause de projet éolien qu'ils n'auraient pas informés (vice caché): à titre non exhaustif ; TGI quimper 20/09/2007, cours d'appel Angers 08/06/2010, Montpellier du 04/02/2010, etc...

Pire, d'autres vendeurs, bien qu'ayant stipulé la présence de futures d'éoliennes, ont été contraint d'annuler leurs ventes pour Dol, car l'acheteur, bien qu'au courant revendiquait des nuisances sonores une fois installés (cours d'appel de Rennes 24/03/2016)

Le tribunal donne d'ailleurs raison à un tiers pour déclassement fiscal de son bien après l'implantation d'éoliennes. (Décision TA de Nantes 18/12/2020) (Déclassement fiscal,...)

Les mesures choisies dite d'accompagnement ou de réduction, définie entre autre, avec M. Douay (P.9/70 RNT de l'étude d'impact ; arbres fruitiers 16000 euro pour habitants de 4 villages, rideau d'arbres la chaussée 11850 eu, » aménagement paysager sur parcelle privée de M. Douay 7500 euro + haie chemin de tourneville 3405 euro » ., n'atténueront en rien l'impact de ce projet sur tout le village et particulièrement sur mon lieu d'habitation appuyé en cela par la réponse de total énergie '(recommandation n9) reconnaît » *qu'il est illusoire de vouloir dissimuler des éoliennes dans le paysage.* » Et concernant la recommandation n 20 : total énergie n'exclue pas la possibilité de pouvoir demander une dérogation repoussant à 18 mois l'AJUSTAGE BRIDAGE (dépassement sonore prévue) acoustique après l'installation contrairement à la demande de la AE (6 mois). » *Projet susceptible de générer des nuisances...* « Alors que déjà depuis 2011, la nouvelle réglementation a repoussé le nombre de décibel autorisé. Pire, d'être confronté un jour, dans l'éventualité de ce qui fut évoqué en ce début d'année ; pouvoir débrider les éoliennes pour compenser notre besoin en énergie, faisant fi des nuisances sonores accentuées au détriment des riverains.

L'ADEME, dont on ne pourrait la targuer d'anti-éoliennes reconnaît dans sa dernière étude, (plutôt large-5km des habitations), une BAISSSE de l'immobilier non SIGNIFICATIVE, néanmoins une **BAISSE**.

Pire, elle admet, sans même avoir consulté les notaires, une baisse de 20 % dans un rayon d'1KM.

Je propose donc que ce projet soit, si ce n'est abandonné, tout au moins repensé, en excluant, déjà ces éoliennes à au moins plus de 2km des habitations ce qui, même, ne m'empêchera pas de les voir, mais peut être de moins les entendre, et en tous cas, d'un nombre d'éoliennes pas supérieur au projet initial. (C.M. de Froissy de 12/2018.)

DESMAREST Emile : 60, r. de Beauvais FROISSY (sortie de village coté projet éoliennes à 1 km environ, vue pleine dégagée, pavillon sur sous-sol semi-enterré avec étag, 2 terrasses surélevées, construit de mes propres main de A à Z pendant 5 ans, il y a 45 ans, occupant mon emploi de nuit pour se faire.